



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 01/2020

Relatif à la gestion et aux comptes 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles

- 93 a) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956, mise à jour le 1^{er} juillet 2005,
- 34 et suivants du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 97 du règlement du Conseil communal du 27 avril 2015.

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion durant l'année 2019. Elle tient à adresser des remerciements à toutes celles et à tous ceux, qui par leur savoir, leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitants d'Etoy.

MUNICIPALITE

La Municipalité se compose de la manière suivante :

M. José Manuel Fernandez, syndic

Administration, Finances, délégué Littoral Parc, ARCAM et ASSAGIE, transports publics et relations extérieures.

M. Roland Corthay, vice-syndic

Bâtiments communaux, conciergerie, places, forêts, domaines, cimetière, délégué USL.

Mme Tania Séverin

Enfance, écoles, sécurité sociale, Comité ASSAGIE, Codir ARASMAC, naturalisations.

M. Charly Viquerat

Eaux, égouts, épuration, cours d'eau, routes et éclairage public, employés de voirie, informatique.

M. Jean-Marc Schlaeppi

Urbanisme, police des constructions, gestion des déchets, sécurité (police, pompiers, protection civile).

La Municipalité a tenu **47** séances durant cette année. Elle vous a présenté les préavis suivants :

Préavis no 08/2018 relatif à l'octroi d'un prêt complémentaire de CHF 372'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour la construction de 2 nouveaux courts.

Préavis no 01/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 343'000.- pour la réalisation des travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du Ch. du Roti.

Préavis no 02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle no 558 « Les Communaux » suite de mandat.

Préavis no 02/2019 relatif à la gestion aux comptes de l'année 2019.

Préavis no 03/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 91'211.45 pour les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente.

Préavis no 04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 465'000.00 pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque générée sur le site des Communaux.

Préavis no 05/2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020.

Préavis no 06/2019 relatif à la création d'un fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique (règlement et directives).

Préavis no 07/2019 relatif au budget pour l'année 2020

ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL

Le personnel communal fixe représente 13.4 ETP et se compose de la manière suivante :

Administration (4 ETP)

Grefe municipale

Sarah Ruchet, secrétaire municipale
Valérie Grandjean, collaboratrice adjointe
Iris Cochard, apprentie 3^{ème} année

Bourse communale

Ingrid Ciampi, boursière
Letizia Morand, collaboratrice administrative

Contrôle des habitants

Maryline Delacour Meneghin, préposée
Letizia Morand, collaboratrice administrative

Voirie et services des eaux (3.0 ETP)

Voirie et service des eaux

Laurent Aubert, chef de voirie

Jean-François Fracheboud, aide voirie

Jean-Marc Mérinat, service des eaux et voirie.

Bâtiments (3.85 ETP)

Conciergerie

Serge Amiguet, salle polyvalente, église

David Pagot, collège les Ecureuils et bâtiment administratif

Shadet Shahini, collèges les Communaux

Ajbene Shahini, collèges les Communaux et Ancienne Ecole.

Bibliothèque (0.55 ETP)

Flore Wagnières, bibliothécaire, jusqu'au 30 septembre 2019

Alicia Monti, bibliothécaire, dès le 1^{er} octobre 2019

Laurence Jobin, bibliothécaire

Gillian Blackall Meehan, ludothécaire

Centre des jeunes (2.00 ETP)

Jean-Philippe Gay, animateur responsable du centre

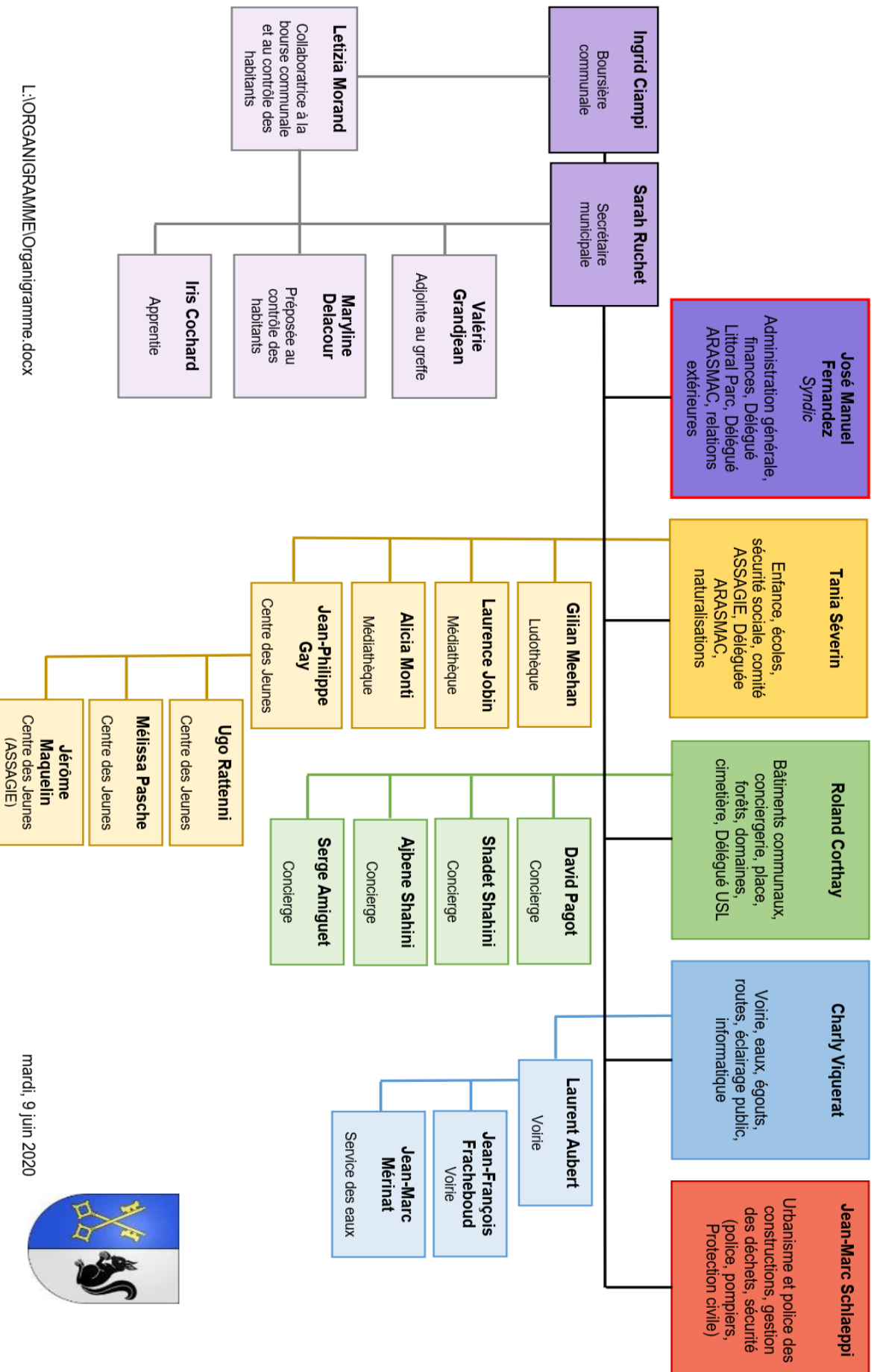
Melissa Pasche, animatrice

Ugo Rattenni, animateur en formation

Personnel auxiliaire déchetterie, voirie et conciergerie :

Anne-Lise Bruneton (conciergerie La Cure) et 1 civiliste (Centre des jeunes payé par la commune de Gimel) et Magali Auerbach, monitrice d'accueil auxiliaire

COMMUNE D'ETOY ORGANIGRAMME 2020



FINANCES

Voir commentaires des comptes.

URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2019 :

- 5 dossiers ont été déposés à l'enquête publique
- 5 permis de construire ont été délivrés
- 14 permis avec dispense d'enquête ont été délivrés

La Municipalité s'est décidée à reporter à la prochaine législature le projet de PPA au Clos Devant. En effet le DGTL (anciennement SDT) nous demande de refaire complètement notre PGA pour mettre à jour ce projet. Pour donner suite à l'intervention commune de la municipalité et de notre bureau d'étude mandataire, nous sommes toujours en attente d'une réponse du DGTL.

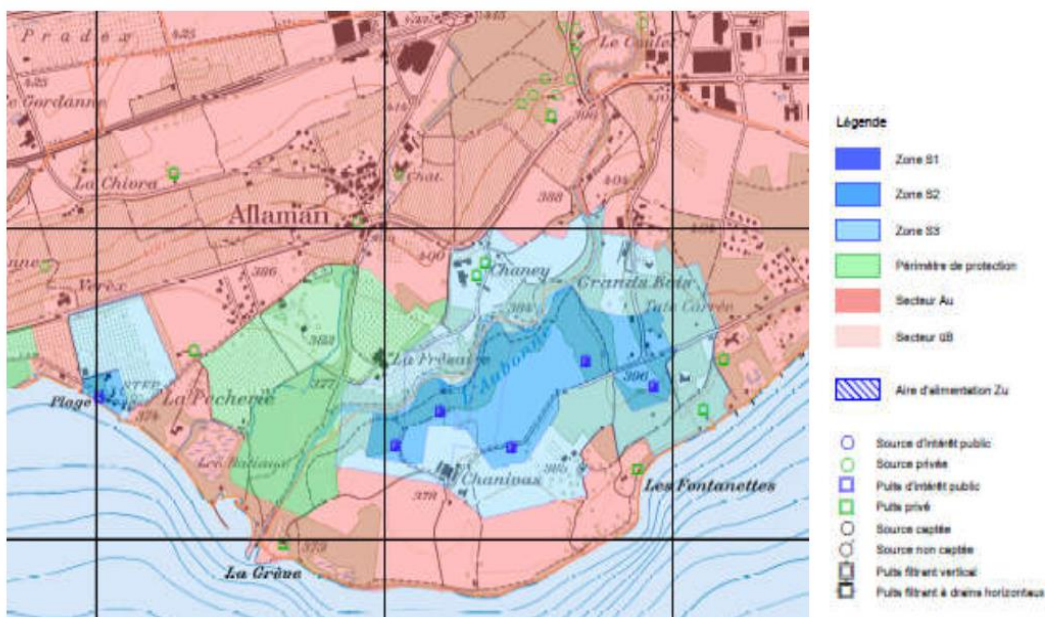
Le PAC Littoral révision du secteur S (sud de la rte suisse partie non construite) est en cours de finalisation entre les propriétaires, le DGTL et la Commune. Une mise à l'enquête devrait terminer ce processus.

SERVICE DES EAUX

Le recours qui avait été déposé le 7 septembre 2016 contre la décision du 24 juin 2016 du Département de la sécurité et de l'environnement approuvant le plan de délimitation des zones S1, S2 et S3 de protection des puits de Chanivaz, propriétés des communes de Buchillon et d'Etoy a été levé par le Tribunal Cantonal le 18 novembre 2019.

Même si cette procédure de recours initiée en 2002 n'avait pas d'effets suspensifs sur notre droit d'exploitation de cette nappe dont nous utilisons les puits PC1, PC2 et PC3 depuis 1982, suivis des puits PC4 et PC5 réalisés en 1998, cette décision met fin à une affaire qui aura quand même coûté près de CHF 150'000.- à nos Communes, sans compter les nombreuses heures de vacations municipales associées.

Ainsi, les zones S1, S2 et S3 de protection des puits de Chanivaz suivantes sont validées :



En termes de production d'eau, l'année 2019 peut être qualifiée de bonne. Pour rappel, l'année 2015 avait été un peu exceptionnelle avec un été particulièrement sec.

Année	Source Jotterand		Source Vosettaz		Captages Pontets		Apport Aubonne (Buchillon)		Total Apports	
	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]
2011	56 809	108	342 221	651	425 833	810	17 392	33	869 194	1 654
2012	64 295	122	291 095	554	238 926	455	80 775	154	713 787	1 358
2013	68 100	130	317 041	603	214 219	408	86 090	164	754 991	1 436
2014	70 241	134	313 297	596	234 159	446	75 343	143	759 192	1 444
2015	71 109	135	313 005	596	575 523	1 095	31 814	61	1 049 045	1 996
2016	66 321	126	324 611	618	312 345	594	53 120	101	815 154	1 551
2017	64 011	122	323 082	615	498 778	949	24 001	46	940 227	1 789
2018	71 464	136	306 970	584	546 530	1 040	62 791	119	987 755	1 879
01.02.2019	5 737	129	24 413	547	15 445	346	3 386	76	48 981	1 097
04.03.2019	6 180	153	23 416	581	16 879	419	3 620	90	50 095	1 242
01.04.2019	5 573	125	26 250	588	19 684	441	3 243	73	54 750	1 226
01.05.2019	6 008	139	25 044	580	27 328	633	3 488	81	61 868	1 432
03.06.2019	6 453	145	27 937	626	38 890	871	3 830	86	77 110	1 727
01.07.2019	5 547	128	23 094	535	59 351	1 374	3 262	76	91 254	2 112
06.08.2019	7 078	159	29 693	665	117 695	2 637	3 269	73	157 735	3 533
02.09.2019	5 271	118	22 349	501	52 804	1 183	1 217	27	81 641	1 829
02.10.2019	5 832	135	25 609	593	57 367	1 328	1 348	31	90 156	2 087
04.11.2019	6 430	144	27 369	613	29 199	654	1 166	26	64 164	1 437
10.12.2019	5 094	118	31 521	730	26 927	623	0	0	63 542	1 471
08.01.2020	7 638	171	25 832	579	16 815	377	0	0	50 285	1 126
2019	72 841	139	312 527	595	478 384	910	27 829	53	891 581	1 696
Concessions		150		1 100		10 000		100		11 450

L'utilisation de nos sources et concessions de captages montre que nous disposons encore d'une marge énorme sur nos ressources mensuelles d'eau. Une bonne partie de cette marge est nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins d'irrigation des exploitants de la Commune et pour fournir exceptionnellement de l'eau aux communes voisines.

En termes de consommation, nous constatons que les variations annuelles dépendent de la météo. Avec des étés secs, la consommation liée à l'irrigation et à l'arrosage des jardins augmente considérablement.

Consommations													
Année	Unité	Total Apports	Irrigations	AIEB	Fontaines	Etoy - Buchillon	Livré à Buchillon	Facturé divers	Facturé Etoy	Non facturé (*)	Vidanges et fuites connues	Pertes et utilisations non facturées	
2011	[m3]	854 399	138 777	247 403	42 574	425 645	85 241	1 336	290 570	10 071	3 400	35 027	4.10%
2012	[m3]	697 614	43 800	256 241	23 099	374 474	88 572	1 642	259 593	7 735	450	16 482	2.36%
2013	[m3]	735 657	71 226	256 287	24 878	383 266	87 211	9 544	254 694	8 332	450	23 035	3.13%
2014	[m3]	743 913	75 009	262 469	26 017	380 418	84 118	8 771	252 000	8 793	1 090	25 646	3.45%
2015	[m3]	1 049 045	223 045	270 356	27 965	527 679	113 922	4 016	303 925	25 486	1 850	78 480	7.48%
2016	[m3]	815 154	67 975	268 019	25 690	453 470	96 707	622	299 240	10 449	2 815	43 637	5.35%
2017	[m3]	940 227	139 875	311 859	26 476	462 017	103 433	1 910	324 360	14 307	4 390	13 617	1.45%
2018	[m3]	987 755	156 122	314 024	20 346	497 263	122 854	1 066	331 359	15 578	8 876	17 530	1.77%
01.2019	[m3]	48 981	0	20 827	0	28 154	4 108						
02.2019	[m3]	50 095	0	22 980	0	27 115	4 491						
03.2019	[m3]	54 750	2 725	20 270	403	31 352	5 732						
04.2019	[m3]	61 868	2 259	23 324	2 362	33 923	8 084						
05.2019	[m3]	77 110	6 315	27 024	3 659	40 112	9 727						
06.2019	[m3]	91 254	17 301	25 405	3 105	45 443	12 518						
07.2019	[m3]	157 735	47 198	35 293	3 992	71 252	20 787						
08.2019	[m3]	81 641	17 603	22 199	2 994	38 845	10 575						
09.2019	[m3]	90 156	17 070	26 461	3 326	43 299	11 720						
10.2019	[m3]	64 164	1 182	23 903	1 109	37 970	6 641						
11.2019	[m3]	63 542	128	26 066	0	37 348	5 879	6 356	275 003	38 203	4 455		
12.2019	[m3]	50 285	0	17 364	0	32 921	8 696						
2019	[m3]	891 581	111 781	291 116	20 949	467 735	108 958	6 356	275 003	38 203	4 455	34 760	3.90%

Depuis 2019, la consommation des ménages et des entreprises a été différenciée, pour nous permettre de calculer une consommation moyenne par habitant plus proche de la réalité.

Ainsi, la consommation moyenne par habitant sur 2019 est de 150 litres par jour, ce qui nous positionne bien par rapport à la moyenne suisse dans les ménages avec une consommation d'eau par personne de 142 litres ou 162 litres en prenant en compte la consommation sur le lieu de travail.

En prenant la consommation totale d'Etoy hors irrigation professionnelle ramenée à un équivalent habitant (EH), nous obtenons 160 litres par jour. Pour information, la notion d'équivalent habitant est utilisée pour dimensionner et se répartir les coûts de traitement des eaux usées. Les EH sont estimés par des bureaux spécialisés qui prennent en compte, entre autres, le nombre de tables des restaurants, le nombre d'employés et le domaine d'activités des entreprises. Avec une différence de seulement 10 litres par jour, nous pouvons affirmer que l'estimation du nombre d'équivalent habitants est assez correcte.

ASSAINISSEMENT DES EAUX

Pour la station intercommunale d'épuration (STEPi) de St-Prex, l'année 2019 s'est déroulée sans panne majeure.

Les analyses des eaux sont faites périodiquement à l'entrée et à la sortie de la STEPi depuis 2016. Les normes en vigueur ont pu être majoritairement respectées.

Le dossier pour créer une nouvelle STEP régionale moderne apte à traiter les micropolluants avance toujours gentiment. Le comité politique travaille avec les services cantonaux pour choisir le site le plus approprié susceptible d'accueillir cette STEP.

SERVICE DEFENSE INCENDIE (SDIS)

Le SIS Morget est une association. Le conseil intercommunal regroupe les 29 communes de l'association.

Le comité directeur est constitué de membres des exécutifs communaux.

Comité de direction (CODIR) du SIS Morget :

Yves Schopfer, Président, Municipal à Vaux sur Morges

Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale à Morges

Charles-Henri de Luze, Municipal à Chigny

Dani D'Ascoli, Municipal à Aclens

Jean-Marc Schlaeppli, Municipal à Etoy

Peter Lüthi, Municipal à Villars-sous-Yens

Major Thierry Charrey, Commandant du SIS Morget, membre consultatif

Isabelle Cappellaro, Secrétaire

Le projet de nouvelle caserne des pompiers prévue à Tolochenaz est toujours en phase d'étude et le dossier n'a pas beaucoup avancé. Les plans d'aménagements du site de Tolochenaz sont prêts mais nous sommes toujours en négociations avec les MBC propriétaires actuels du site.

Le rapport de gestion complet du SIS Morget est annexé au préavis.

PROTECTION CIVILE (PCi)

Les mots « transition, engagement et collaboration » résument à eux seul la dynamique qui a dominé l'année 2019.

Transition, car après la réorganisation de notre bataillon en passant de 7 à 5 compagnies et par l'introduction des nouveaux règlements de la Protection Civile Vaudoise, nous avons passé d'un ancien modèle de fonctionnement à un nouveau modèle. Cette transition s'est bien déroulée et les résultats ainsi obtenus sont aujourd'hui très positifs. Les changements ainsi amorcés en 2019 ont permis d'introduire de nouvelles pratiques en 2020 à savoir :

- Le « lissage » des cours de répétition de l'ensemble des compagnies des bataillons vaudois afin de garantir une compagnie en service (compagnie d'alarme) durant l'ensemble des semaines de l'année.

- Introduction des conventions sur les objectifs des cours de répétition et inspection par la division PCi VD de ces derniers.

Engagement, car notre bataillon aura été fortement sollicité en 2019 par 5 interventions en faveur de la collectivité et des engagements en situation d'urgence. Ces engagements auront été réalisés avec professionnalisme et diligence par les miliciens et professionnels de la Protection Civile du District de Morges.

L'année 2019 aura été également marquée par la deuxième phase d'actions de renouvellement du matériel de la PCi vaudoise débutée en 2018 et par la distribution de manuels et supports d'instruction.

Le matériel touché en 2019 comprend :

- De nouveaux casques répondant aux normes de sécurité actuelles pour les astreints de la compagnie 1 FIR;
- Des sacs pour le transport de l'équipement pour les astreints de la compagnie 1 FIR;
- 48 lots de radio Polycom TPH 900 ;
- Document « Antichute », je garantis la sécurité au travail à la protection civile ;
- Document « Conduite », je dirige des astreints de la protection civile ;
- Bloc de formulaires pour l'élaboration de concept de sécurité.

Sur un plan régional, nous avons également travaillé à l'amélioration et à l'efficacité de nos missions par :

- L'acquisition de 2 véhicules polyvalents tout terrain ;
- Du mobilier pour la caserne de St-Prex dont le complément de casiers pour la FIR ;
- Une parabole pour les liaisons satellites de notre PCe ;
- Du matériel de suivi de situation pour la salle de conduite de la caserne ;
- Une infrastructure adaptée à l'instruction de l'antichute.

La standardisation des objectifs des cours de répétition me permet de vous présenter nos activités de compagnie de manière généralisée ou au niveau de détachement et engagement spécifique ayant eu lieu durant l'année écoulée. C'est donc 3969 jours de service que le bataillon a réalisé en 2019.

La compagnie 1 FIR a participé à un exercice de grande ampleur qui impliquait l'ensemble de la chaîne sécuritaire locale.

Cet exercice nommé « SYNERGIA » avait pour but premier de travailler et tester les synergies entre les acteurs sécuritaires sur la thématique d'un incendie touchant le Château de Morges. Cet exercice, qui aura mobilisé 135 intervenants provenant des services de la Police Région Morges (PRM), du SIS Morget, du Centre de Secours d'Urgence (CSU) Morges-Aubonne, du Détachement du Poste Médical Avancé (DPMA), de la Protection Civile, de la ville de Morges et du personnel des musées du Château, aura permis de tester 3 objectifs :

- Evacuation du musée avec la participation d'un groupe de 45 figurants provenant de la PCi, extinction et sauvetage.
- Prise en charge des personnes impliquées valides et blessées.
- Evacuation d'une salle du musée et prise en charge de la collection par les spécialistes de la Protection des Biens Culturels (PBC) de la PCi et du musée.

Un film a, pour finir, été tourné par une équipe de caméraman mixte provenant du détachement presse et média du SIS Morget et de la PCi.

Comme chaque année, nous avons participé à l'essai des alarmes fédérales le mercredi 6 février. C'est en effet, le 1er mercredi du mois de février que l'ensemble des sirènes de notre pays sont testées. Pour notre District, il s'agit de 69 sirènes fixes et de 26 sirènes mobiles qui ont été enclenchées par nos soins en collaboration avec les communes. Aucune sirène

n'a été défectueuse durant l'essai et deux sirènes fixes n'ont pu être testées pour cause de travaux sur les installations.

En parallèle à cet essai, un détachement ad hoc a continué le travail de création et de test des listes téléphoniques pour les habitations isolées qui ne peuvent recevoir l'alarme que par voie téléphonique, car elles sont trop éloignées des sirènes fixes ou des parcours de sirènes mobiles.

Nos spécialistes de la PBC ont également suivi une formation sur la conservation des livres mouillés ou en partie détruits par le feu. Cette formation, délivrée par Mme Maria Shazar de la bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne, a permis à nos spécialistes de la PBC d'augmenter leurs connaissances sur une problématique très spécifique et ceci en perspective de l'exercice SYNERGIA.

Notre bataillon a également été fortement sollicité pour 5 interventions en faveur de la collectivité (IFC) :

La compagnie 6 a été engagée le samedi 1er juin pour l'arrivée de la 2ème étape de cyclisme du Tour du Pays de Vaud qui reliait Cugy à Bière et le contre-la-montre qui s'est également tenu à Bière le même jour. La compagnie a assumé des missions de montage et démontage d'infrastructures, de gestion du trafic et de sécurisation du parcours de la course.

La 12ème édition de la Fête des Vignerons (FEVI) depuis 1797 a mobilisé l'ensemble de la Protection Civile Vaudoise avec plus de 6000 jours de service effectués par les astreints pour des missions de montage et démontage d'infrastructures et de sécurité durant la manifestation.

L'année 2019 a étrangement ressemblé à l'année 2018. En effet, le 15 juin, d'importants orages ont provoqué de nombreuses inondations dans notre canton. Tout le monde se rappelle ces images spectaculaires des rues de Cossonay transformées en quelques minutes en torrent le jour de la manifestation de l'UCV. Nous avons été engagés pour la construction d'un muret en sacs de sable pour protéger un commerce à Cottens.

Avec les très fortes chaleurs de l'été, le plan canicule sera déclenché du 25 au 28 juin. Un détachement de la PCi a appuyé les communes qui nous ont sollicitées pour réaliser les visites à domicile des personnes considérées à risque.

Le 9 octobre, nous avons engagé 49 astreints, à la demande de la Police Cantonale, pour la mise en place de 5 plans de délestage de l'autoroute A1 de 12h à 20h suite à un accident de circulation mortel à Morges.

"Se donner les moyens d'avoir une Protection Civile efficiente tout en maîtrisant les coûts", cette volonté de mes autorités est aujourd'hui devenue adage dans notre organisation.

POLICE

Malheureusement à ce jour la Confédération n'a pas publié les statistiques concernant les infractions au code pénal.

La gendarmerie cantonale nous communique le chiffre de 413 évènements s'étant déroulés sur le territoire communal. (400 en 2018).

Il faut rappeler ici qu'un événement est considéré comme tel dès qu'il y a un téléphone à la Police ou un déplacement de celle-ci que ce soit pour un animal de compagnie perdu ou un accident de circulation.

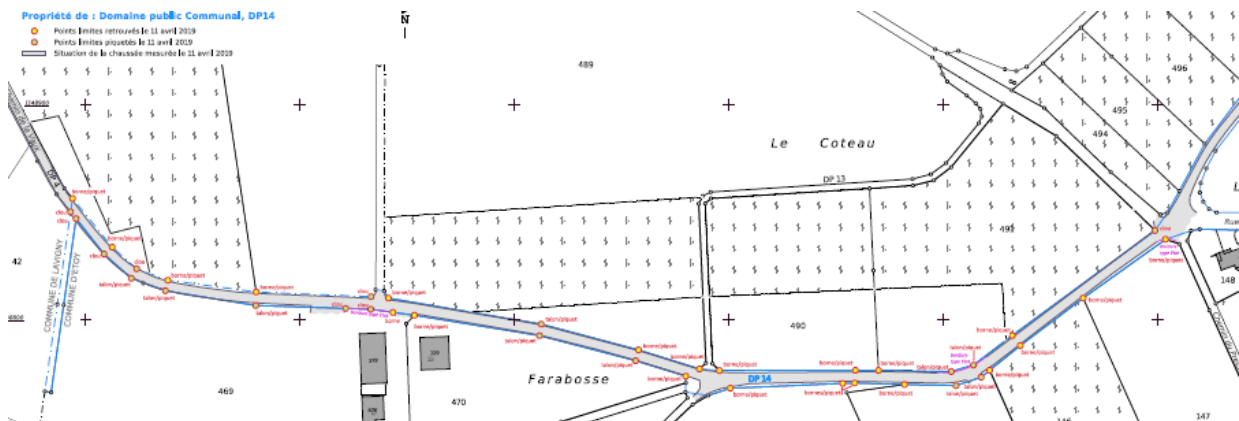
Nous sommes toujours confrontés à des incivilités diverses et nous sommes fréquemment en contact avec le poste de gendarmerie d'Aubonne à qui nous signalons tous événements. Lors de notre dernière rencontre, nous avons rappelé et redemandé un renforcement des contrôles des nuisances sonores des véhicules routiers.

ROUTES ET ECLAIRAGE PUBLIC

Conformément à ce qui avait été annoncé avec le budget 2019, d'importants travaux de réalisation et d'entretien ont été effectués en 2019 sur les routes communales. En complément à l'entretien annuel des routes, les travaux suivants ont été réalisés dans le cadre du budget 2019 :

Chemin de la Vaux (Pressoir – Moulin de la Vaux)

Les mesures de trafic effectuées sur le chemin de la Vaux ces dernières années montrent une moyenne journalière de 1'500 à 1'800 véhicules qui effectuent le trajet Aubonne – Etoy aller/retour par cette route. A cela, nous pouvons ajouter encore de 600 à 800 mouvements aller/retour hebdomadaires sur la déchetterie. Ces analyses montraient également que la vitesse moyenne de ces véhicules, bien que réglementaire car inférieure à 80km/h, n'était pas adaptée à la largeur de la route. Périodiquement, des travaux d'entretien importants étaient nécessaires pour stabiliser les banquettes et boucher les nids-de-poule.



En collaboration avec la Commune de Lavigny, les fondations sur une largeur moyenne de 40cm ont été refaites de chaque côté de la route entre le Pressoir et le Bunker en dessus du Moulin de Lavaux. Des bordures bituminées ont été posées pour marquer la route, maintenir la banquette et limiter l'érosion liée aux écoulements des eaux de pluies. Le domaine public affecté à cette route d'origine agricole n'a pas une largeur constante de bout en bout. Un gabarit de 4,70m hors bordures sur la Commune d'Etoy, de 4,30m sur Lavigny et de 5,0m dans les virages a pu être mis en place.

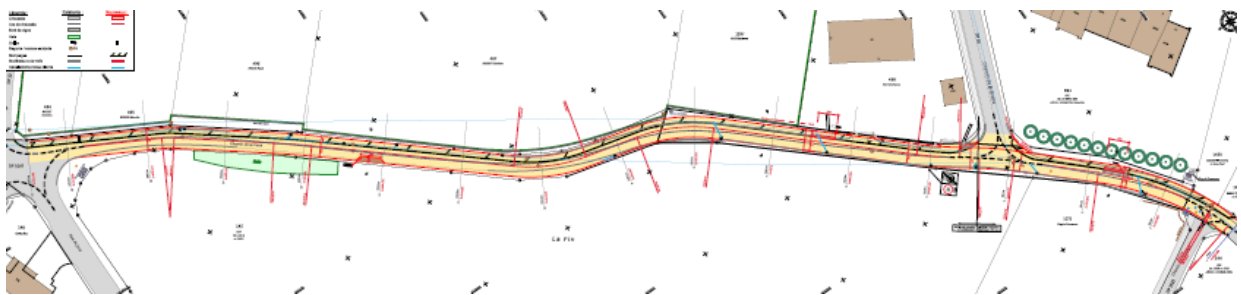
Ces travaux, d'une longueur totale de 1'466 mètres dont 1'019 pour la Commune d'Etoy ont été réalisés par l'entreprise Perrin. En complément, le secteur déchetterie, carrefours des Pylônes et Vaux-Lierre, très abimé, a été totalement dégrappé, profilé et refait avec un enrobé bicouches.

Après une période d'adaptation des usagers, les contrôles de vitesses effectués sur ce chemin montrent que la vitesse moyenne des véhicules a diminué sensiblement, ce qui montre qu'au moins un des objectifs recherchés est atteint.

Chemin de la Vaux (Ch. Des Ecoliers - Pressoir)

Comme prévu, les Services industriels de Lausanne (SiL) ont effectué des travaux, sur le chemin de la Vaux, pour finaliser le bouclage du réseau de gaz basse pression entre le Pressoir et le carrefour de la Brotte et pour poser une conduite de gaz haute pression pour alimenter l'Espérance depuis le Pressoir via les chemins de la Vaux, de la Brotte et du Roti. Ces conduites ont été posées sur sa presque totalité en dehors de la route existante sur la bordure droite en venant depuis le Pressoir. Les remblaiements des portions de fouilles situées dans la parcelle du domaine public ont été fondées et laissées en tout-venant. Les autres ont été remises en état avec de la terre végétale. Ces travaux de génie civil sur le chemin de la Vaux et de la Brotte ont été réalisés par l'entreprise Barbey sur juin-juillet 2019 et ont été intégralement financés par l'Espérance. La suite des travaux, depuis le milieu du chemin de la Brotte a été réalisée dans le cadre du Préavis 2019-01 « Défense incendie de l'Espérance ».

A l'issue des travaux effectués par les SiL, le projet complémentaire communal hors préavis 2019-01, consistait à recalibrer et repositionner cette route sur le domaine public. Car avec le temps et les actions successives d'entretien, son tracé s'était déplacé et par endroit empiétait sur des parcelles privées.



Le gabarit de la route a été fixé à 5,2m dont une bande piétonnière de 1,5m au nord, le tout délimité par des bordures. Deux îlots supplémentaires ont été positionnés dans la zone limitée à 50km/h pour freiner la vitesse sur ce tronçon. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas.

La pose du tapis final interviendra dans le 2ème trimestre 2020 permettant ainsi au terrain de bien se stabiliser avant de procéder à ces travaux de finition. Le marquage du trottoir existant en jaune sera aussi prolongé jusqu'au pressoir.

Chemin du Roti

Les travaux de pose de conduites et de collecteur réalisés dans le cadre du Préavis 2019-01 « Défense incendie de l'Espérance » sur le chemin du Roti ont été réalisés sur le 3ème trimestre. Comme pour le chemin de la Vaux, cette fouille a été effectuée sur le domaine public en amont, en dehors de la route existante avec un remblaiement fondé et laissé en tout-venant.

Cela permettra par la suite, à l'issue des multiples travaux de rénovation de l'Espérance, de calibrer le chemin du Rôti sur toute sa longueur à une largeur approximative de 4m et de finaliser son revêtement. Ces travaux ne pouvant vraisemblablement pas être effectués avant 2021, une 1ère couche d'enrobé, non prévue dans le cadre du Préavis 2019-01, a été posée par l'entreprise Grisoni-Zaugg.

Trottoir Clos-de-Bière

Dans la foulée des travaux de construction d'un immeuble et de l'agrandissement d'une villa le long de la route Clos de Bière, le trottoir existant a pu être prolongé sur 160 mètres jusqu'au chemin des Chentres selon le plan ci-dessous.



Sur ce secteur, le gabarit de la route a été fixé à 5,6 mètres permettant ainsi la construction d'un trottoir de 1,70 mètres sur quasiment toute la longueur, bordure comprise.

Les travaux préparatoires de génie civil ont été effectués sur la fin de l'année et les finitions incluant la pose de l'enrobé ont été exécutées au début 2020. Le marquage au sol de la bande colorée se fera dans quelques années, lorsque les travaux de construction de l'immeuble au sud sera terminée.

TRANSPORTS PUBLICS

Depuis le 15 décembre 2019 la ligne de bus 724 a été prolongée jusqu'à la gare d'Allaman avec un renfort de 3 paires de courses pour le matin à midi et en fin de journée. Nous n'avons pas encore les chiffres de fréquentation qui nous permettront, le cas échéant, d'affiner l'offre.

Egalement depuis cette date, la ligne 722 circule aussi à certaines heures le dimanche, là encore nous devons connaître sa fréquentation pour pouvoir demander, si besoin, une augmentation de la cadence horaire.

BATIMENTS

Collège des Ecureuils et UAPE

La rénovation du collège des Ecureuils s'est très bien déroulée :

- Remise à neuf de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture
- Pose de panneaux solaires
- Changement de tous les vitrages et des portes
- Mise en place de sorties de secours à l'étage avec des escaliers métalliques à l'extérieur
- Changement des plafonds acoustiques dans les salles de classe ainsi que dans les couloirs
- Installation d'un nouvel éclairage dans tout le bâtiment
- Réfection de toute l'installation électrique.

L'UAPE a également été agrandie :

- Création d'une nouvelle pièce avec structure en bois au sud du bâtiment
- Création d'une fenêtre dans la cuisinette
- Mêmes réfections que dans l'ensemble du collège.

La rentrée a été appréciée par tous les utilisateur-trice-s après une année passée dans des locaux de remplacement.

Projet de salle multifonction

La phase du crédit d'étude avec les bureaux d'ingénieur pour chaque corps de métier a impliqué plusieurs séances.

Les essais de forage ainsi que la réalisation des puits ont permis de confirmer la possibilité d'utiliser la nappe phréatique pour le chauffage du futur bâtiment

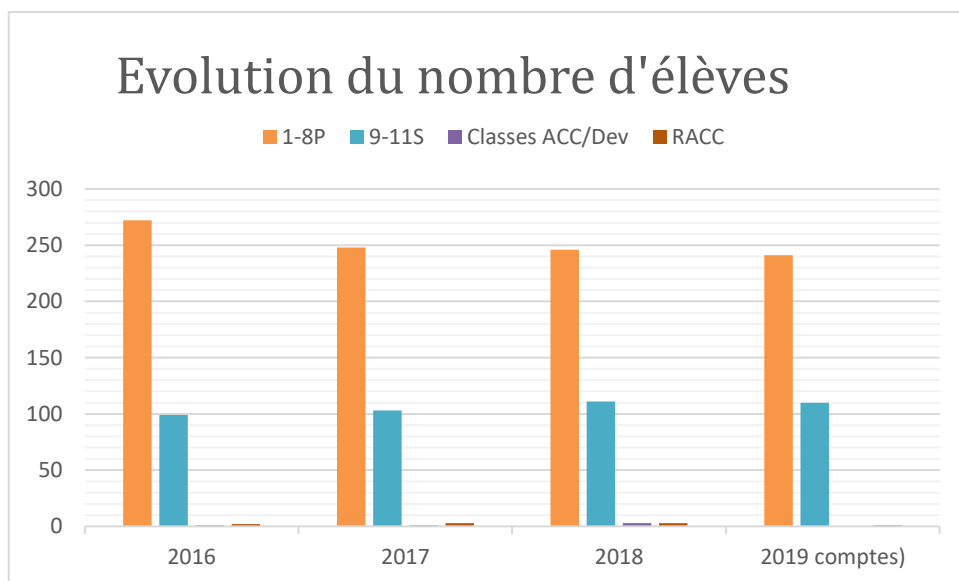


Forage d'un puits à l'emplacement de la future salle multifonction

Hormis les travaux susmentionnés, il n'y a eu que des travaux d'entretien courant. Pour les détails chiffrés, nous vous remercions de vous référer aux comptes communaux dans lesquels toutes les dépenses sont justifiées compte par compte.

ECOLES

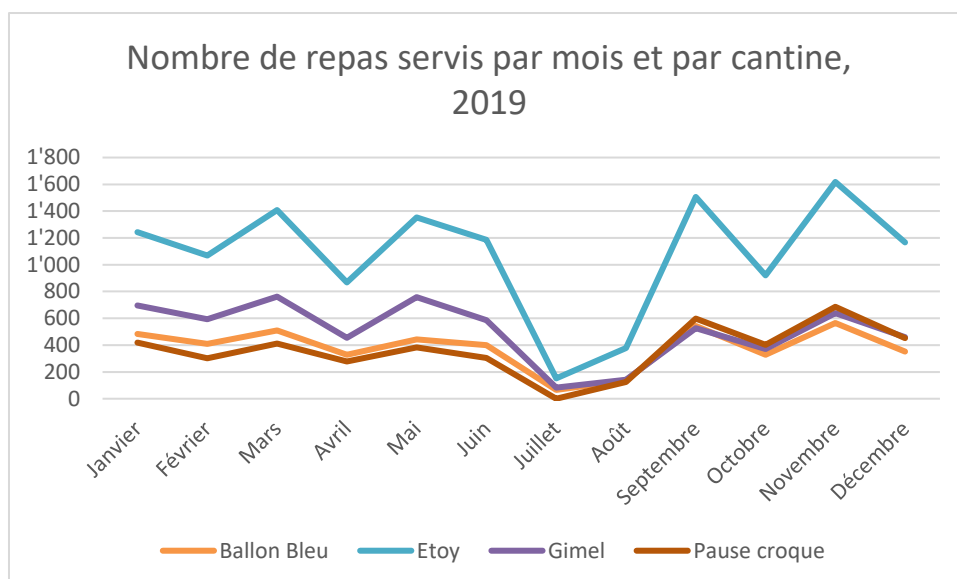
On observe depuis 3 ans une stabilisation du nombre d'élèves d'Etoy, aussi bien au niveau primaire (1-8P que secondaire 9-11S). À la rentrée 2019, le nombre d'enfants d'Etoy scolarisés dans les degrés 1 à 11 s'élevait à 352, soit 241 de la 1P à la 8P, 110 de la 9S à la 11S, et 1 élève en RACC.



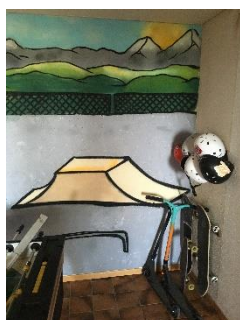
Au niveau de l'ASSAGIE, les comptes 2019 bouclent avec une charge pour les communes de CHF 8'495'874.20, ce qui représente une diminution de CHF 263'825.80 (-3.0%) par rapport au budget 2019, et une légère augmentation de CHF 27'427.22 (+0.3%) par rapport aux comptes 2018. Il est réjouissant de constater que les coûts restent maîtrisés, avec une réduction des coûts à charge des communes par rapport à ce qui était prévu au budget, alors que de nouveaux bâtiments ont été mis en service et que le financement des camps a été augmenté. Pour rappel, la mise en œuvre de la jurisprudence fédérale liée au financement des activités et des fournitures scolaires, a conduit à une diminution de la contribution demandée aux parents, et donc à une augmentation de la contribution des communes (+ CHF 53'977.- de contribution nette), soit en moyenne CHF 31.- par élève, ceci sans péjorer les prestations offertes aux élèves en termes de camps.

ACCUEIL PARASCOLAIRE ET CENTRE DES JEUNES

Au niveau de l'accueil parascolaire, les demandes pour les repas de midi et les devoirs surveillés se sont stabilisées à Etoy depuis 2 ans (12'904 repas servis en 2018 et 12'867 en 2019). Le nombre de repas servis à la cantine d'Etoy est nettement plus élevé que celui servi dans les autres cantines de l'ASSAGIE. Avec une moyenne de 85 à 95 enfants accueillis chaque jour, l'activité de la cantine, en particulier les modalités d'organisation et d'animation, constitue une part croissante du travail de l'équipe d'animation du centre des jeunes.



Le système de gestion informatique, "MaCantine.ch", instauré à Etoy à la rentrée d'août 2018, a été entièrement remanié pour la rentrée 2019. Cette nouvelle version, concluante pour les parents, nécessite cependant encore quelques améliorations avant d'être introduite dans d'autres cantines de l'ASSAGIE.



Le Centre des Jeunes pour sa part poursuit sa mission d'accueil et d'encadrement des jeunes avec enthousiasme. Le projet Yourte 16-20 récompensé par la Société Vaudoise d'Utilité Publique en 2018 a pu démarrer, et les premières locations ont été enregistrées. Le Centre des



Jeunes se réjouit par ailleurs de l'élan créatif des membres de son équipe et des jeunes qui fréquentent le centre. Atelier d'art urbain, activités cuisine et autres constitue une belle alternative aux écrans, et suscitent l'enthousiasme tout en encourageant le bien vivre ensemble et l'autonomie. (Rapport d'activité complet en annexe).

MÉDIATHÈQUE

L'année 2019 a été marquée par le départ de Mme Flore Wagnère, remplacée par Mme Alicia Monti dès le 1er octobre 2019. Dès cette date, la responsabilité de la partie communale de la médiathèque a été confiée à Mme Laurence Jobin, une redistribution des tâches qui a également permis de redéfinir les tâches et les objectifs de la partie communale de la médiathèque, en renforçant en particulier la partie « animations » à l'intention des usagers. Une soirée et une après-midi de contes organisées en fin d'année ont accueilli un nombreux public. Dès 2020, la médiathèque ouvrira en outre ses portes un samedi matin par mois. (Rapport d'activité complet en annexe).

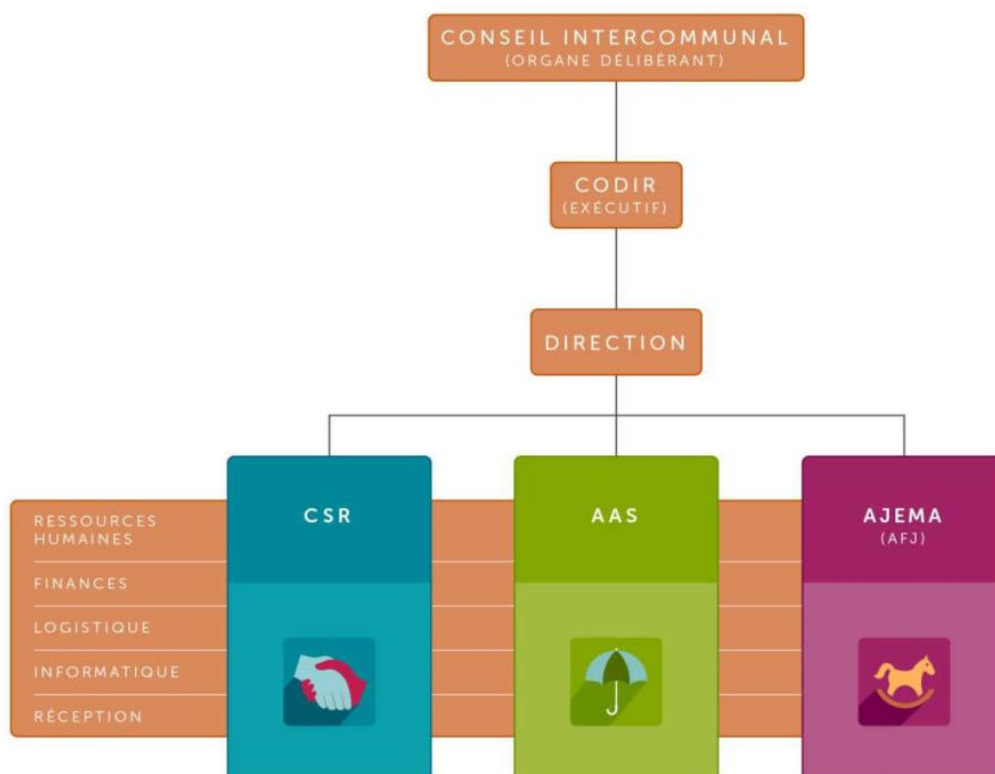


L'équipe de bénévoles de la ludothèque, encadrée par notre ludothécaire diplômée, Mme Gill Blackall, a également poursuivi son travail d'accueil, de conseil, mais aussi de tri et de rajeunissement de son catalogue de jeux et jouets en 2020. Le succès est au rendez-vous puisque notre ludothèque compte désormais près de 100 familles membres ! (Rapport d'activité complet en annexe).

SOCIAL

La plupart des prestations sociales sont aujourd'hui réglementées au niveau cantonal, et gérées au niveau régional, par le biais de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay), dont nous reproduisons ci-après l'organigramme et les missions principales :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur le plan légal et politique.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région.**
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.**



CSR :

Centre social régional

AAS : Agence d'assurances sociales

AJEMA : Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne Le rapport d'activité de l'ARASMAC est à disposition en cas d'intérêt.

D'autre part, le tableau de l'AJEMA (Accueil de jour des enfants Morges Aubonne) indique l'évolution des heures d'accueil que notre population a utilisées en 2019, en accueil familial de jour (AFJ) et en accueil collectif préscolaire et parascolaire. Le rapport de gestion complet de l'ARASMAC est disponible en ligne sur le site de l'ARASMAC.

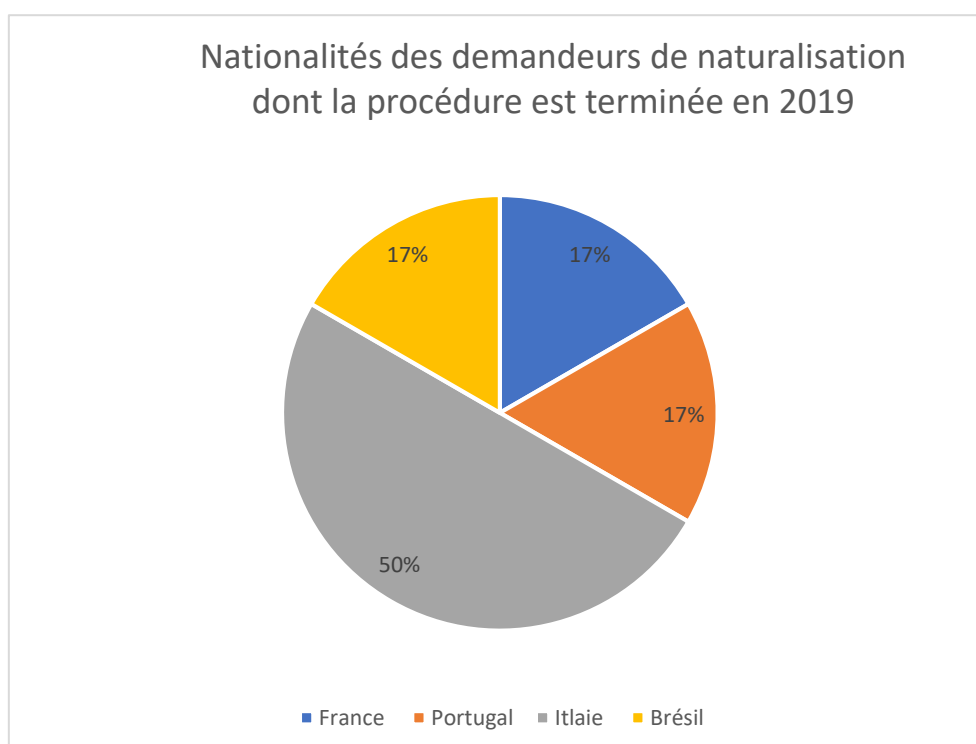
COMMUNICATION

Début 2020, la Municipalité a décidé d'une refonte complète de son traditionnel Petit Etierruz, qui est passé d'une publication annuelle à un rythme trimestriel. Ce nouveau journal communal a pour but de fournir à la population des informations rétrospectives et prospectives sur la vie de la commune.



NATURALISATIONS

En 2019, 6 dossiers (9 personnes) de naturalisations ordinaires et facilitées ont abouti à l'octroi de la bourgeoisie d'Etoy. Ces dossiers ont été traités selon l'ancienne loi.



En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois est entrée en vigueur, les communes ne sont plus le point d'entrée pour le dépôt des demandes de naturalisation. Les requérants envoient désormais leur demande de naturalisation au Canton qui les enregistre. Après un premier contrôle des services cantonaux, les dossiers nous sont transmis pour le suivi de la phase communale.

En 2019, **10 nouvelles demandes de naturalisation** (17 personnes) nous ont été transmises par le Canton et sont toujours en cours de traitement soit au niveau communal soit au niveau cantonal.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les auditions de naturalisation ne sont plus obligatoires, elles sont remplacées par un test écrit de connaissances élémentaires, un questionnaire à choix multiples (QCM). Les sujets traités sont la géographie, l'histoire, le civisme et la vie sociale au niveau communal, cantonal et fédéral. Toutes les questions sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud et de la Commune. Durant l'année 2019, 11 personnes se sont présentées à l'administration communale pour passer ce test, et toutes l'ont réussi.

Pour rappel, les conditions posées par le droit suisse pour le dépôt d'une demande de naturalisation :

- Être titulaire d'un permis d'établissement C
- Avoir séjourné en Suisse 10 ans
- Avoir séjourné 2 ans dans le canton de Vaud dont l'année précédant la demande
- Parler et écrire en français (certificats A2 écrit/B1 oral)
- N'avoir perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande
- S'acquitter de ses impôts
- Ne pas avoir de poursuites et d'actes de défaut de biens récents
- Respecter la sécurité et l'ordre public
- Posséder des connaissances élémentaires en géographie, histoire, sociale et politique de la Suisse, du Canton et au niveau local

Pour des renseignements complémentaires concernant les naturalisations, le site du Canton fournit toutes les informations nécessaires

(<https://www.vd.ch/themes/population/population-etrangere/naturalisation/>)

POPULATION

Le service de la statistique du Canton de Vaud indique, pour Etoy, au 31.12.2019, une population de 2'933 habitants dont 1'996 suisses et 937 étrangers (de 52 pays différents). La population étrangère représente 31,95 % des personnes enregistrées dans notre commune.

Le chiffre de la population étrangère diffère sensiblement de celui figurant dans le "P'tit Etierruz". Cette différence est due au fait que l'enregistrement des personnes dans la statistique cantonale n'est fait que lorsque les permis ont été délivrés, alors que nous les avons déjà inscrits comme résidents.

Nous avons enregistré, en 2019 (ménages privés et collectifs) :

365 arrivées (199 Suisses et 166 étrangers) dont 23 naissances.

324 départs (143 Suisses et 181 étrangers) dont 34 décès.

Les frontaliers, au nombre de 392 au 31.12.2019, ne sont pas compris dans cette statistique puisque non-résidents de la commune mais l'entier du travail administratif incombe à la commune du lieu de travail, donc à Etoy.

Notre guichet a une fréquentation journalière moyenne de 20 personnes pour des demandes de carte d'identité, retrait d'autorisation de séjour, annonces d'arrivée et de départ, traitement de dossiers pour des demandes en tous genres et cartes journalières CFF, location de salles, etc. Nous recevons, en moyenne, 15 téléphones par jour.

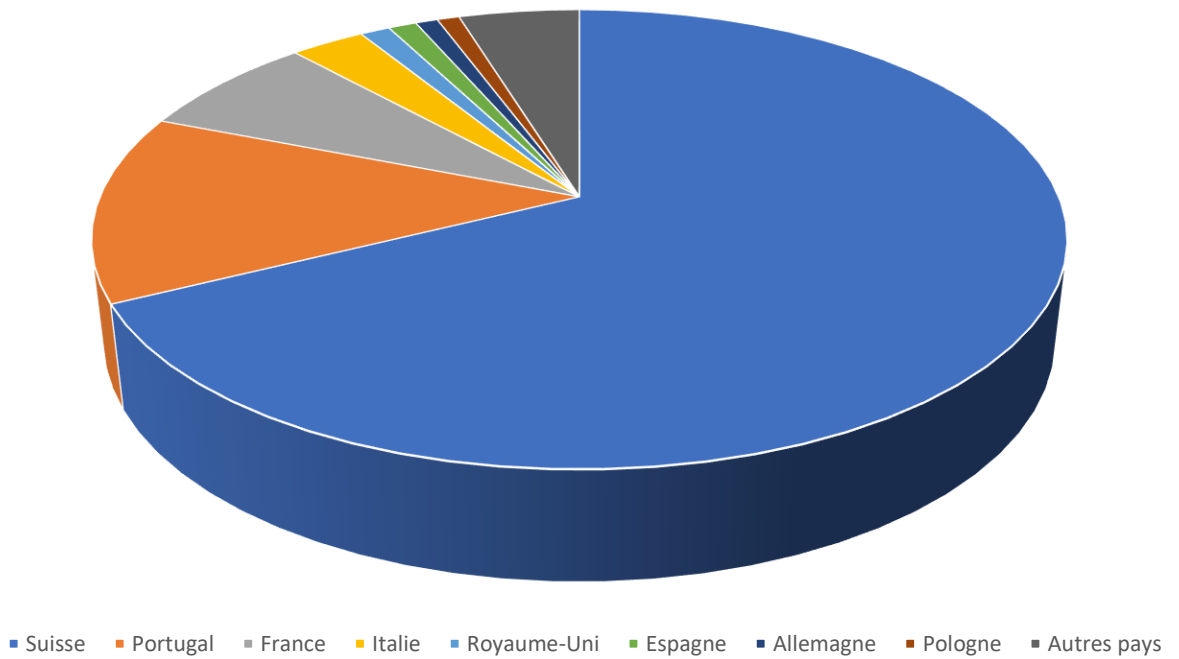
La gestion des résidents de l'EMS Le Pacific ainsi que de l'Institution l'Espérance nécessite de nombreux téléphones et échanges de courriers afin de glaner les renseignements qui nous permettent d'enregistrer correctement ces personnes en « résidence principale ou secondaire ».

A la Résidence Le Pacific SA se trouvent, au 31.12.2019, 66 personnes : 55 en résidence principale, 11 en domicile secondaire (papiers déposés dans une autre commune). En 2019 nous y avons enregistré 23 décès.

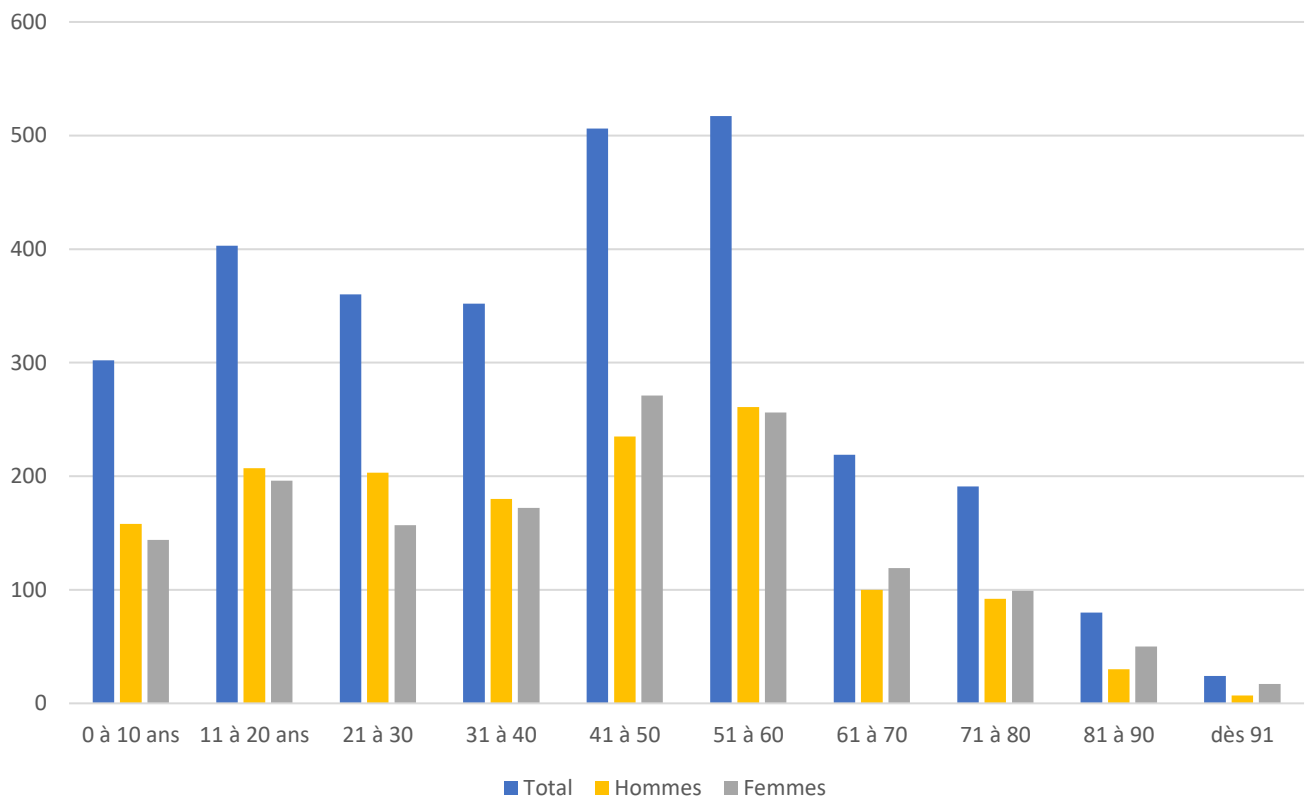
A l'Institution de l'Espérance, se trouvent, au 31.12.2019, 163 personnes : 71 en résidence principale et 92 en domicile secondaire (beaucoup d'enfants mineurs qui gardent leur domicile principal chez leurs parents). En 2019 nous y avons enregistré 4 décès.

Le nombre de commandements de payer est toujours aussi important et la distribution aussi longue (déplacement d'une personne sur les lieux de domicile ou de travail jusqu'à 3 x - correspondance pour le retour de ceux-ci (notifiés ou non) à l'office des poursuites).

Répartitions des habitants par nationalités



Statistique des âges - 2019

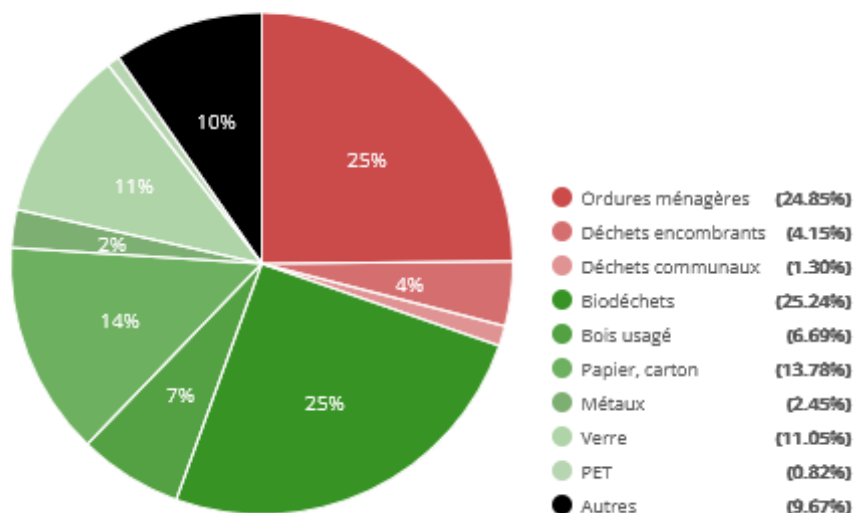


DECHETS

Statistiques des déchets 2019 Etoy

Année	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Population	2'933	2'905	2'908	2'906	2'932	2'890	2'860	2'838	2'844	2'810
▼ Ordures ménagères [t]	311.37	326.04	330.14	330.34	339.79	330.20	334.24	559.53	574.00	589.30
Commune [kg/hab]	106.2	112.2	113.5	113.7	115.9	114.3	116.9	197.2	201.8	209.7
Périmètre [kg/hab]	107.0	109.4	107.9	109.6	116.0	109.3	118.9	215.0	210.9	211.4
Canton [kg/hab]	137.2	140.2	144.2	148.2	148.6	142.6	168.5	236.0	237.5	242.5
▼ Déchets encombrants [t]	51.99	49.41	53.73	47.63	45.27	39.41	31.98	92.70	78.60	79.80
Commune [kg/hab]	17.7	17.0	18.5	16.4	15.4	13.6	11.2	32.7	27.6	28.4
Périmètre [kg/hab]	19.8	20.8	19.0	20.5	18.2	18.7	16.3	20.3	19.7	20.2
Canton [kg/hab]	27.6	28.8	29.1	29.4	28.3	28.5	28.3	29.8	28.8	28.1
▶ Déchets communaux [t]	16.23	15.72	12.81	14.77	-	-	-	-	-	-
▼ Biodéchets [t]	316.21	341.36	269.21	313.50	314.45	332.62	380.92	284.24	259.40	237.40
Commune [kg/hab]	107.8	117.5	92.6	107.9	107.2	115.1	133.2	100.2	91.2	84.5
Périmètre [kg/hab]	105.6	109.7	113.1	115.6	105.9	122.3	115.4	103.6	89.3	88.6
Canton [kg/hab]	94.2	94.0	96.1	97.4	97.0	105.8	100.0	90.4	81.6	80.4
▼ Bois usagé [t]	83.86	87.51	95.94	83.82	84.48	84.48	88.86	61.96	69.00	43.50
Commune [kg/hab]	28.6	30.1	33.0	28.8	28.8	29.2	31.1	21.8	24.3	15.5
Périmètre [kg/hab]	28.4	29.7	27.4	28.7	26.5	27.9	25.6	28.3	24.0	25.6
Canton [kg/hab]	28.3	28.0	27.3	28.5	26.4	27.7	24.3	20.7	21.4	21.4
▼ Papier, carton [t]	172.67	159.31	176.94	181.06	176.33	175.21	190.06	164.23	159.50	144.70
Commune [kg/hab]	58.9	54.8	60.8	62.3	60.1	60.6	66.5	57.9	56.1	51.5
Périmètre [kg/hab]	63.8	68.0	70.0	70.3	71.4	74.2	72.9	69.3	67.6	66.8
Canton [kg/hab]	68.7	72.7	74.1	77.8	78.3	80.5	80.1	76.0	74.3	73.1
▼ Métaux [t]	30.67	27.27	24.93	25.29	21.88	21.46	20.32	25.92	22.60	25.40
Commune [kg/hab]	10.5	9.4	8.6	8.7	7.5	7.4	7.1	9.1	7.9	9.0
Périmètre [kg/hab]	11.7	11.7	11.9	12.4	9.4	9.9	10.1	10.0	9.0	10.8
Canton [kg/hab]	13.3	13.6	13.8	14.2	13.0	11.9	11.7	11.1	10.7	10.9
▼ Verre [t]	138.47	135.67	129.71	135.74	137.53	126.16	131.49	124.20	128.70	124.80
Commune [kg/hab]	47.2	46.7	44.6	46.7	46.9	43.7	46.0	43.8	45.3	44.4
Périmètre [kg/hab]	40.4	41.1	40.7	42.0	42.1	42.4	43.2	43.2	43.6	44.8
Canton [kg/hab]	43.2	43.2	45.1	44.1	44.7	45.4	46.4	45.1	43.2	44.0
▼ PET [t]	10.21	10.66	0.00	11.47	12.26	10.85	10.91	8.42	9.30	8.20
Commune [kg/hab]	3.5	3.7	0.0	3.9	4.2	3.8	3.8	3.0	3.3	2.9
Périmètre [kg/hab]	2.2	2.4	2.4	2.4	2.5	2.4	2.4	2.1	1.9	2.0
Canton [kg/hab]	2.1	2.2	2.0	2.0	2.2	2.3	2.1	1.9	1.8	1.8

▼ 2019 : Répartition déchets en [%]



Rapport Valorsa SA 2019 (extrait)

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Cette célèbre citation d'Antoine Lavoisier (chimiste et philosophe, 1743-1794) concerne également le secteur des déchets. Le recyclage permet de réutiliser des matières premières, voire de leur donner une seconde vie, tandis que la valorisation dans une UVTD (usine de valorisation des déchets) telle que TRIDEL permet de transformer ces résidus en énergie, tant électrique que thermique.

VALORSA a pour objectif d'appliquer également ce principe en restant le plus près possible de l'état de la technique qui est en perpétuelle évolution, tout en maintenant des coûts de fonctionnement bas pour ménager la santé des finances publiques. Ces objectifs sont toutefois difficilement atteignables, tant la gestion des déchets est instable et fluctuante en raison de facteurs économiques, techniques et stratégiques qui échappent au pouvoir du Conseil d'administration.

La fermeture des frontières chinoises à l'importation de divers matériaux recyclables, dont certaines matières plastiques ou le papier, l'abandon par l'Italie de la reprise du bois en provenance de nos régions, la récente prise de conscience écologique sur le dérèglement climatique, ainsi que les transports routiers des déchets générateurs de CO₂, exigent du Conseil d'administration qu'il prenne des décisions stratégiques qui ne sont pas toujours bien comprises par nos citoyens. L'évolution et les changements de paradigmes sont rapides, voire, parfois trop rapides pour être bien saisis.

Les papetiers suisses et européens sont de plus en plus exigeants et seules les installations de tri performantes munies de technologies novatrices permettent d'obtenir une qualité acceptable évitant le déclassement, voire la valorisation thermique. Là encore, les habitants peu soucieux ne perçoivent pas les enjeux et déversent dans les conteneurs à vieux papier toutes sortes de déchets qu'il faut ensuite retirer. Nos modes de vie péjorent également ces déchets, à l'exemple du filmage des journaux et magazines pour améliorer la distribution postale ou de l'insert de nombreux objets publicitaires dans les courriers que nous recevons dans nos boîtes aux lettres. Tous ces éléments non désirés se retrouvent dans les montagnes de vieux papier.

VALORSA s'efforce de trouver au fur et à mesure les solutions appropriées aux problèmes qui surgissent, afin de s'adapter et de retenir les meilleures options possibles, mais cela ne sera réalisable que si tous les citoyens prennent conscience des conséquences de leurs actes lorsqu'ils se débarrassent d'un objet dans une filière quelconque. La situation est particulièrement délicate dans le domaine des déchets encombrants et des matières plastiques.

Toujours dans le cadre de la mise en application de l'OLED, la perte, dans les diverses filières pas toujours correctement identifiées, des déchets issus des entreprises de plus de 250 collaborateurs engendrent des perturbations dans les tonnages traités par les périmètres.

La collaboration accrue avec les autres périmètres vaudois de gestion des déchets permet de chercher des synergies opérationnelles permettant de tendre vers une stabilisation des coûts de traitement des déchets. La récente désignation de VALORSA comme base arrière opérationnelle de TRIDEL offre l'opportunité de lisser certains déplacements de matières et d'optimiser ainsi les flux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de VALORSA est composé de 9 membres représentant des communes actionnaires. Le nombre minimum de membres par district est notifié dans les statuts de la société. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour une durée correspondant à une législature communale vaudoise, soit une période de 5 ans. Les prochaines élections auront lieu lors de l'Assemblée générale de 2021.

LA SOCIÉTÉ : VALORSA SA STATUTS ET MISSIONS

Constituée le 1er janvier 1996, la société anonyme VALORSA SA remplit les tâches communales qui lui sont déléguées en application de la Loi vaudoise sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 et conformément à ses statuts. VALORSA est le périmètre « Ouest » vaudois de gestion des déchets et compte aujourd'hui 101 communes actionnaires, pour une population totale de 203'706 habitants (31.12.2019). Lors de l'Assemblée générale de 2019, le Conseil d'administration de VALORSA a proposé aux actionnaires de réadapter l'actionnariat de la société sans en augmenter le capital-actions. En effet, suite à l'évolution de la population dans les communes du périmètre ces dernières années, le capital-actions doit être mis à jour. Suite à l'acceptation de l'Assemblée générale de donner le mandat au Conseil d'administration d'effectuer cette adaptation sur la base des chiffres de la population au 31 décembre 2019, les

administrateurs ont pu travailler sur cette thématique et présenteront les résultats de leur travail lors de l'Assemblée générale de 2020.

Même si la gestion des déchets a énormément évolué ces vingt dernières années, les statuts de VALORSA sont toujours actuels. L'entreprise a su s'adapter à chaque fois pour gérer les déchets conformément aux bases légales en constante évolution. Et en s'unissant pour la gestion de leurs déchets, les communes ont vu juste ; la gestion intégrée des déchets est aujourd'hui un pilier central du développement durable de notre société et la gestion centralisée permet d'en optimiser les coûts. L'aspect environnemental a toujours été considéré comme un des axes majeurs de gestion des déchets. Outre les missions purement techniques de la société, telles que la collecte, le transport, le tri, la valorisation « matière » ou encore la valorisation « thermique », l'information et le conseil aux communes et à leurs habitants ont été renforcés ces dernières années.

CONCEPT HARMONISÉ DE LA TAXE AU SAC

Pour mémoire, depuis 2013, la majorité des communes vaudoises se sont associées pour se mettre en conformité avec la Loi fédérale en matière de financement des déchets. 7 ans après l'introduction du sac blanc taxé « TRIER C'EST VALORISER », le bilan est très positif. Les communes adhérentes font un travail remarquable pour assurer le bon fonctionnement du système. Sur les 101 communes représentant le périmètre VALORSA, 87 communes sont partenaires de ce système. Les autres ont choisi un mode de financement différent, mais toujours proportionnel à la quantité des déchets produits par les citoyens, tels que la taxe au poids (10 communes), leur propre sac taxé (3 communes), ou la taxe à l'ouverture (1 commune). Afin de pouvoir procéder à la rétrocession équitable des montants de la taxe aux communes membres, une cellule financière, composée des directeurs des périmètres, a été créée. Elle permet de compiler et de vérifier les tonnages en toute transparence. Les données sont ensuite transmises à l'organe de direction, composé des présidents des périmètres, pour ratification des montants finaux de la rétrocession et du système des acomptes. Une fois validés, les chiffres sont transmis à TRIDEL, pour le versement des montants aux périmètres. Ces derniers se chargent de transférer l'argent aux communes en fonction des tonnages collectés durant l'année (4 versements trimestriels + le décompte final). En 2019, un montant de 357,90 CHF par tonne a été versé aux communes. Au vu de l'importance des montants, un organe de contrôle, constitué de 2 représentants par périmètre, ainsi que d'un représentant de TRIDEL, examine les procédures et les comptes dans chaque périmètre, afin d'assurer la validité et l'équité du concept régional. Ils font rapport de leur travail aux Assemblées générales des périmètres.

NOUVELLE CONVENTION ET SURVEILLANCE

La nouvelle Convention relative à la taxe au sac, signée le 19 septembre 2018 entre les périmètres partenaires et TRIDEL, a permis la mise à jour de quelques points, dont celui de la surveillance du concept régional. Le protocole de surveillance harmonisé est défini dans la convention. En effet, chaque périmètre doit pouvoir garantir que le taux de fraude maximum de 3 % (5 % dans l'ancienne convention) est respecté dans les communes qui le composent. Pour que le réajustement de ce taux de fraude maximum soit effectif pour les communes, une nouvelle convention devra être établie avec leur périmètre. VALORSA la soumettra aux communes en 2020. Pour mémoire, le taux de fraude correspond aux

déchets incinérables collectés dans une commune qui ne sont pas éliminés en sacs taxés, mais qui sont tout de même inclus dans le poids total donnant droit à la rétrocession. Suite aux très bons résultats des deux années qui ont suivi l'introduction de la taxe au sac, le Conseil d'administration a décidé de répartir la surveillance de l'entier des communes sur une durée de 4 ans. En 2019, VALORSA est arrivée à la fin de ce cycle et a contrôlé toutes les communes du périmètre. Si deux communes se situent en dessus du taux de fraude de 5 % autorisé, 28 communes présentent un taux de fraude de zéro. En effet, avant l'unification des sacs taxés du périmètre nord et de celui de notre région, certains habitants des communes limitrophes utilisaient des sacs vert et blanc du concept voisin, ce qui a été considéré comme de la fraude. Dans les faits, les citoyens avaient payé leur taxe au mauvais système. Afin de garantir une certaine transparence entre les partenaires, VALORSA, GEDREL, SADEC et STRID ont effectué des surveillances croisées en 2019. Depuis les débuts de la taxe au sac, VALORSA est mandatée par SADEC pour effectuer la surveillance de leur périmètre.

REPRÉSENTATIONS DE VALORSA

TRIDEL SA

L'actionnariat de l'usine de valorisation et de traitement de déchets TRIDEL SA est réparti entre GEDREL (36,51 %), VALORSA (36,03 %), STRID (14 %) et SADEC (13,46 %). Cette usine appartient donc à la majorité des communes vaudoises. Monsieur Jean-Daniel Luthi, Président de VALORSA et Municipal à Bussigny, endosse le rôle de Président du Conseil d'administration, tandis que Mme Costa, Directrice de VALORSA, fait partie du comité d'exploitation. Le rapport d'activité de TRIDEL peut être téléchargé à l'adresse www.tridel.ch

COSEDEC

Huit périmètres de gestion des déchets, qui s'étendent sur 4 cantons, constituent la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets. Ils se répartissent le capital social en fonction de leur population. Ces entités confient le mandat à COSEDEC de sensibiliser, d'informer et de former les jeunes et le grand public à la bonne gestion des déchets sur le territoire romand. Monsieur Jean-Daniel Luthi, vice-président de COSEDEC, représente les intérêts des communes de VALORSA au sein de cette coopérative.

WWW.VAUD-STAT-DECHETS.CH

En application de l'art. 12, al. 3 de la Loi vaudoise sur la gestion des déchets, les communes sont tenues d'établir un inventaire des déchets collectés durant l'année et de le transmettre au Département. Afin d'améliorer la transmission, les contrôles et la qualité des données, VALORSA, ainsi que les périmètres SADEC et STRID, se sont unis en 2016 pour développer cette plateforme. Elle devait répondre aux besoins des communes de pouvoir transmettre facilement leurs données sur les déchets et de pouvoir les analyser. Ce projet faisant partie d'une des mesures prévues dans le plan de gestion des déchets vaudois, le Canton a décidé d'acheter la plateforme en 2019, afin d'être en mesure d'étendre cet outil évolutif à toutes les communes vaudoises (309, état au 01.01.2017). Celui-ci est devenu l'outil officiel harmonisé pour la saisie des données relatives aux déchets. Le fonctionnement de la

plateforme est aujourd'hui financé par l'Etat de Vaud. Son développement est sous la responsabilité d'un comité de pilotage réunissant les périmètres initiateurs, dont VALORSA, et les services concernés de l'Administration cantonale (DGNSI, DGE). Ce projet constitue un bel exemple de collaboration entre les communes, les périmètres et l'Etat.

ADAPTER ET SIMPLIFIER. QUALITÉ ET LIVRAISONS DIFFICILES

Suite aux décisions stratégiques du Conseil d'administration, à la concurrence du secteur privé des déchets sur le Canton de Vaud, ainsi qu'à certains facteurs difficilement explicables, les quantités globales de déchets ont diminué sur le site de Penthaz en 2019. Même si les déchets doivent arriver triés sur le site de Penthaz, il n'est pas rare que VALORSA procède à un tri supplémentaire. Ferraille, inertes, appareils électriques ou électroniques sont encore trop souvent présents dans les déchets encombrants. L'exploitation de VALORSA doit faire face quotidiennement à des arrivages qui peuvent parfois être dangereux, tant pour le personnel que pour les machines. Les départs de feu par exemple surviennent majoritairement suite à de mauvaises livraisons.

DÉCHETS INCINÉRABLES

En 2019, VALORSA a traité 23'571 tonnes d'ordures ménagères et de déchets communaux dont 30 % sont passées physiquement sur le site de Penthaz. L'entier de ces tonnages est acheminé par le rail chez TRIDEL. VALORSA coordonne la logistique de ces tonnages pour leur livraison à TRIDEL et effectue tout le suivi administratif. Le bureau de VALORSA vérifie les tonnages, examine la qualification du déchet (ordures ménagères, déchets communaux, déchets industriels privés, etc.), enregistre les tonnages, émet la facture et procède à la rétrocession de la taxe au sac. Le centre de tri de Penthaz sert de délestage dans cette logistique de flux tendu. En cas de panne de camion, train en suspens, usine d'incinération à l'arrêt, c'est chez VALORSA à Penthaz que les ordures ménagères sont déversées. Le site sert de lieu de stockage intermédiaire lorsque le flux tendu devient compliqué. Ainsi communes et transporteurs ont l'assurance que le service de collecte sera assuré pour les habitants. En ce qui concerne les déchets de bois, la qualité a fortement évolué ces dernières années. Si certaines fractions étaient envoyées à l'étranger pour le recyclage, l'entier des tonnages de VALORSA est aujourd'hui revalorisé thermiquement. Les déchets de bois des ménages contiennent énormément de colles et de plastiques, ce qui rend leur recyclage difficile, voire impossible. Tout comme le bois, les déchets encombrants sont broyés directement à Penthaz, avant d'être envoyés à TRIDEL pour la production d'énergie.

MISE EN BALLE : STOCKAGE D'ÉNERGIE

Cette année encore, VALORSA a été mandatée par TRIDEL pour effectuer la mise en balles des ordures ménagères. Cette stratégie présente plusieurs avantages pour l'usine de valorisation thermique des déchets. Ce stock « tampon » permet de soulager la fosse de TRIDEL lors de la révision annuelle des fours. Il permet également une production d'énergie optimisée. Les déchets sont brûlés lorsque la demande en chauffage et en électricité est plus importante, comme c'est le cas durant les périodes froides d'hiver. Plus de 3'000 tonnes de déchets incinérables ont ainsi pu être stockées sur le site entre mai et juin. L'emprise au sol représente environ 1000 m² sur les plus de 4'500 m² que compte la cour de VALORSA.

Dès lors, une réorganisation spatiale a dû être réfléchi, afin de ne pas perturber les manœuvres des camions et assurer la sécurité du site.

PAPIER/CARTON

Pour les raisons communiquées aux communes actionnaires, le Conseil d'administration de VALORSA a décidé de fermer le département du tri du papier en fin d'année 2019. Le marché national et international du papier et du carton est en forte baisse et émet des critères de qualité de plus en plus sévères. Notre installation exigeait encore une forte intervention manuelle et devenait vétuste. La qualité du tri s'en trouvait nettement moins bonne que celle obtenue par les nouvelles lignes de tri optique des principaux repreneurs vaudois. Pour rappel, la machine à trier le papier du carton de VALORSA fut l'une des premières de Suisse romande. De plus, les quantités traitées à Penthaz ne permettaient plus d'être compétitif sur le marché. Les résultats financiers étaient devenus très médiocres. Cette décision entre dans le cadre de la stratégie à moyen terme du Conseil d'administration de VALORSA, qui se doit d'anticiper l'avenir de la société.

LOGISTIQUE RAIL-ROUTE

Pour mémoire, la construction de l'usine TRIDEL en ville de Lausanne présupposait de trouver des solutions pour limiter le trafic routier dans l'agglomération. Sans surprise, le choix du rail s'est imposé. Il n'était pas pensable que les 180'000 tonnes de déchets incinérés par année arrivent par la route. Il a donc fallu trouver un système global pour pouvoir mettre les déchets sur le train et faire du transport combiné. VALORSA fut pionnière dans la mise en place de la logistique rail-route. « Vos déchets prennent le train en route ». Ce slogan émane directement des stratégies du Conseil d'administration de VALORSA. En 2019, VALORSA a transporté l'entier des tonnages d'ordures ménagères et de déchets communaux par le train, alors que 43 % du total des déchets livrés à TRIDEL a pris le rail.

Le contrat de transport rail-route avec IES/ACTS arrive à son échéance. Dès lors, le Conseil d'administration de TRIDEL doit repenser sa stratégie. Il a d'ores et déjà décidé que 50 % des tonnages devront rallier l'usine par le rail. Cette information a été communiquée aux Municipalités et aux transporteurs, afin que leur organisation future respecte ces prescriptions. Pour différentes raisons, nous constatons que les communes imposent de moins en moins à leur transporteur de poser directement les déchets sur les wagons. En effet, les véhicules de nouvelle génération pour le transport combiné coûtent cher. Cela se traduit par une augmentation des tonnages dans les centres de compactage. Le trafic évité à Lausanne se reporte donc sur Malley et Penthaz.

TAUX DE COLLECTE SÉPARÉE

Chaque année, les communes transmettent au Département les quantités de déchets urbains qu'elles ont collectés sur leurs territoires durant l'année. Elles utilisent la plateforme www.vaud-stat-dechets.ch. Ces données permettent d'analyser l'évolution des déchets sur le canton et de comparer les différentes régions. Une fois encore, le périmètre VALORSA présente les meilleurs résultats, avec le nombre le plus faible de kilos de déchets à incinérer par habitant (130 kg) et un taux de collecte séparée de 63,5 %. Toutefois, même avec des usines de valorisation thermiques des déchets très performantes, les imbrûlés représentent

encore environ 18 % du poids. Cela indique que le tri des déchets doit encore être amélioré pour diminuer cette proportion et, de facto, limiter le remplissage des décharges pour les déchets ultimes. Verre, déchets inertes ou métaux sont encore trop présents dans les ordures ménagères. Les décharges à mâchefers arrivent aux limites de leur capacité et le Canton peine à trouver de nouveaux sites. Certaines fractions, comme la ferraille, peuvent être récupérées dans les mâchefers, mais perdent en qualité.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

vu le préavis municipal No 01/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019, ouï le rapport de la Commission de Gestion,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

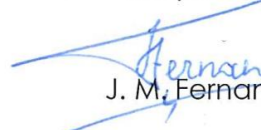
décide

- 1 d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2019, ainsi que le bilan, tels que présentés,
- 2 d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
- 3 de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 03 août 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J. M. Fernandez

La Secrétaire adjointe :


V. Grandjean

Annexes :

- rapport d'activité du centre des jeunes
- rapport d'activité de la médiathèque
- rapport d'activité du SIS Morget
- un extrait du rapport d'activité de l'ORPC
- comptes 2019